



CHSCT spécial COVID du vendredi 5 mars 2021

Compte rendu de mandat de la FNEC FP FO

La FNEC FP-FO était représentée par Hervé Magre et Christian Robert

Le CHSCT s'est tenu en présence de : Mme DUPRAT (DASEN, présidente du CHSCT), Mme Rochette (secrétaire générale), Aurélien Miroux (administration), Sophie Baillargeat (conseillère de prévention Tarn), Les représentants de la FSU et de l'UNSA .

La FNEC FP FO n'a pas fait de déclaration liminaire mais a rappelé par quelques propos liminaires que « *les interventions de la FNEC FP-FO seraient guidés par deux impératifs, se préoccuper de la préservation de la santé des personnels de l'Education nationale dans le département et le respect du cadre réglementaire, respect qui est une garantie essentielle pour les personnels.* »

Madame la Secrétaire générale a indiqué partager le point de vue de la FNEC FP-FO, nous verrons plus loin que lorsque les questions concrètes de respect de la réglementation sont abordées, cela devient beaucoup plus compliqué.

Madame la secrétaire générale a tout d'abord fait un point rapide sur la situation sanitaire en indiquant que le taux d'incidence dans le département a diminué puisqu'il était de 287 avant les vacances et qu'il est passé à 147,2, que le R0 est de 0,96 au 1^{er} mars et que le taux de positivité des tests se situe aux alentours de 6 %

Madame la présidente du CHSCT indique que Mme la Préfète du Tarn interviendra dans le CHSCT qui se tiendra le 15 mars.

A une question posée par les représentants des personnels sur la possibilité de fournir des masques FFP2 aux personnels vulnérables la secrétaire générale a répondu que la DSDEN n'a que très peu de masques FFP2 et qu'ils sont réservés aux personnels les plus exposés, c'est à dire ceux qui réalisent des tests.

Cette réponse conforte la validité de la revendication de la FNEC FP-FO qui depuis le début réclame la fourniture par l'employeur de ces masques conformes au code du travail et véritablement protecteurs.

Une question centrale, la question de la situation des personnels vulnérables :

A la question posée par les représentants des personnels de savoir si tous les personnels vulnérables sont bien positionnés en Autorisation Spéciale d'Absence la Secrétaire générale fait la réponse suivante :

« *conformément à la Foire Aux Questions (FAQ), les personnels enseignants sont placés pour l'intégralité de leur temps de travail en télé-enseignement, en ce qui concerne les AESH le télétravail n'est pas possible pour ces personnels* ».

La FNEC FP-FO intervient sur cette question en expliquant que le télé-enseignement n'existe pas dans les textes réglementaires, que le décret 2020-1635 du 20 novembre 2020 qui établit la liste des pathologies permettant d'apprécier la situation de vulnérabilité des personnels ne prévoit nullement cette possibilité de télé-enseignement. La FNEC FP-FO indique que contrairement aux allégations entendues le télé-enseignement n'est ni de l'enseignement ni du télétravail et donc que conformément au décret les personnels enseignants en situation de vulnérabilité par rapport à la COVID 19 doivent être positionnés par leur employeur en ASA.

La secrétaire générale tout en s'évertuant à vouloir faire dire à la FAQ ce qu'elle ne dit pas puisqu'elle prétend que l'expression « télé-enseignement » y est utilisée (alors que nous avons bien vérifié que ce n'est pas le cas et que de toute façon c'est le texte réglementaire c'est à dire le décret qui doit s'appliquer) finit par reconnaître que : « **le télétravail n'existe pas sous une forme réglementaire dans le métier d'enseignant pour l'instant** » ce que confirme la présidente du CHSCT.

Il aura fallu une très âpre discussion pour que nos interlocuteurs veulent bien finir par reconnaître l'évidence tout en s'entêtant à considérer que les collègues vulnérables n'ont pas obligatoirement le droit à être placés en ASA puisqu'à la demande portée par la FNEC FP-FO que deux collègues du premier degré, personnels vulnérables placés par l'institution depuis plusieurs mois dans une situation de « télé-enseignement » ou on leur demande de préparer des cours pour des classes qui sont prises en charge par des collègues remplaçants et qui aujourd'hui n'en peuvent plus d'une situation qui n'a plus aucun sens, soient placés en ASA il est opposé une fin de non recevoir. La Secrétaire générale s'obstine donc à refuser d'appliquer la réglementation et considère même que ces personnels doivent se mettre en arrêt maladie car les problèmes psychologiques dont elles souffrent aujourd'hui (et qui sont de la responsabilité de l'institution qui a refusé de les placer en ASA) ne font pas partie de la liste des vulnérabilités établies par le décret 2020-1635.

Moralité : Je suis l'employeur, je m'assois sur la réglementation et lorsque les personnels se retrouvent en difficulté c'est de leur responsabilité.

La FNEC FP-FO considère qu'elle a raison depuis le début d'exiger que le cadre réglementaire soit respecté et qu'elle a raison d'inciter les collègues, avec l'aide du syndicat, à exiger le respect de la réglementation. Les syndicats de la FNEC FP-FO continuent donc à intervenir à tous les niveaux pour que le droit des collègues soit respecté.

Nous invitons tous les collègues concernés à se rapprocher des syndicats Force Ouvrière pour que leurs droits soient défendus.

Autres sujets :

Madame la présidente du CHSCT et madame la secrétaire générale donnent des éclaircissements sur les campagnes de tests dans le premier degré. Elles indiquent qu'à partir de la semaine prochaine 11 écoles du département seront concernées par les tests salivaires, écoles qui seront testées une semaine sur deux. Les tests sont réalisés en collaboration avec l'hôpital d'Albi et deux laboratoires, les enseignants n'ont aucun geste technique à faire. Ils auront rapidement la capacité de réaliser 1000 tests par semaine.

Les représentants de la FNEC FP-FO ont été contraints de quitter le CHSCT avant la fin des travaux car le CHSCT qui devait commencer à 9 H 00 a été décalé à 10 H 30 à cause de la présence de Monsieur le Recteur (et donc aussi de nos interlocuteurs) à l'école Las Peyras de Rabastens pour le démarrage, devant la presse, de la campagne des tests salivaires.

Nous avions tous les deux classes dès le début de l'après midi, nous avons demandé à la secrétaire du CHSCT de nous faire passer les éléments de réponse qui seraient éventuellement apportés, nous vous informerons bien sur si des précisions importantes étaient apportées.

Pour conclure la FNEC FP-FO considère que dans tous les domaines la crise sanitaire est un prétexte pour notre employeur à s'affranchir de la moindre réglementation, il est essentiel de continuer à exiger le respect de la réglementation, des statuts des personnels. Vous pouvez compter sur la FNEC FP-FO et sur chacun de ses syndicats pour continuer à défendre contre vents et marées ce cadre réglementaire.